





RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 ● Caractérisation technique du service	4
1.1. Présentation du territoire desservi	4
1.2. Estimation de la population desservie (D201.0)	5
1.3. Nombre d'abonnés	5
1.4. Volumes facturés	5
1.5. Détail des imports et exports d'effluents	6
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées	7 à 13
1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	13
2 ● Tarification de l'assainissement et recettes du service	14
2.1. Modalités de tarification	14
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)	15
2.3. Recettes	15
3 ● Indicateurs de performance	16
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	16
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	16
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	18
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	18
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	18
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	19
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	19
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	19
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	20
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	20
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	21
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	22
3.14. Taux de réclamations (P258.1)	22
4 ● Financement des investissements	23
4.1. Montants financiers	23
4.2. Etat de la dette du service	23
4.3. Amortissements	23
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	23
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5 ● Tableau récapitulatif des indicateurs	25



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 ● Caractérisation technique du service	27
1.1. Présentation du territoire desservi	27
1.2. Mode de gestion du service	27
1.3. Estimation de la population desservie (d301.0)	28
1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (d302.0)	28
2 ● Tarification de l'assainissement et recettes du service	29
2.1. Modalités de tarification	29
2.2. Recettes	29
3 ● Indicateurs de performance	30
3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (p301.3)	30



**Rapport annuel sur le Prix
et la Qualité du Service public
de l'assainissement collectif**

1. Caractérisation technique du service

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Initialement, le Syndicat était composé de 17 communes. Au fil des années, le périmètre d'exercice de compétence du Syndicat s'est modifié, de nouvelles communes ont adhéré au syndicat.

L'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre de l'adhésion au SED des communes de l'ex-syndicat de Leulinghem (SIEA), ainsi que l'ex-syndicat de Boisdingham (SME).

Ce sont ainsi 6 communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres qui ont rejoints le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Il s'agit des communes de Leulinghem, Quelmes, Zudausques, Boisdingham Acquin-Westbécourt et Quercamps.

Le périmètre d'exercice de compétence du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois compte aujourd'hui 29 communes :

Dix-sept communes constituant la Communauté Urbaine de Dunkerque :

- Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Tétéghem, Coudekerque- Village, Coudekerque-Branche, Craywick, Dunkerque¹, Les Moères-Ghyvelde, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker, Zuydcoote.

Six communes du territoire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandres :

- Bergues, Holque, Hoymille, Looberghe, Uxem, Watten.

Six communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

- Leulinghem, Boisdingham, Quercamps, Quelmes, Acquin Westbecourt, Zudausques.

Le périmètre du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois compte plus de 219 000 habitants.

COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Au 1^{er} janvier 2020, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a intégré une nouvelle compétence, et ce sur le périmètre des 6 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ayant rejoint le SED. Ainsi, la compétence assainissement est assurée par le SED sur le territoire des communes de Acquin-Westbécourt, Boisdingham, Leulinghem, Quelmes, Quercamps et Zudausques. Ces compétences constituent le service public de l'assainissement collectif (SPAC), et le service public de l'assainissement non-collectif (SPANC).

Ces services sont gérés en régie.



1.2. ● ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est / ou peut être raccordée.

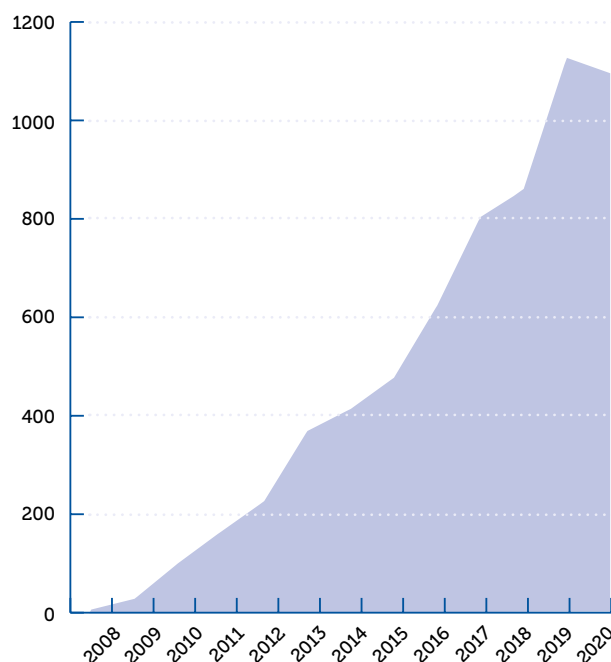
Le service public d'assainissement collectif dessert 2810 habitants au 31/12/2020.

1.3. ● NOMBRE D'ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1097 abonnés au 31/12/2020.

ANNÉES	NOMBRE D'ABONNÉS
2008	49
2009	70
2010	139
2011	201
2012	261
2013	398
2014	441
2015	502
2016	643
2017	816
2018	871
2019	1127
2020	1097



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

COMMUNE	ACQUIN WESTBECOURT	BOISDINGHEM	QUERCAMPS	LEULINGHEM	QUELMES	ZUDAUSQUES	TOTAL
Population totale	838	257	271	259	584	987	3196
Logements desservis et raccordés (indice B)	184	35	63	102	186	198	768
Population desservie et raccordée	460	88	158	244	459	560	1969
Logements desservis et non raccordés (indice C)	79	61	20	6	52	111	329
Population desservie et non raccordée	197	153	50	14	127	300	841

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1205.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 40 abonnés/km) au 31/12/2020.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,56 habitants/abonné au 31/12/2020.

1.4. ● VOLUMES FACTURÉS

COMMUNES	VOLUMES ASSUJETTIS (M ³)
LEULINGHEM	9 140
QUELMES	15 579
ZUDAUSQUES	19 165
QUERCAMPS	4 542
ACQUIN WESTBECOURT	19 302
BOISDINGHEM	3 406
STEP LEULINGHEM	0
TOTAL GÉNÉRAL	71 133

1.5. ● DÉTAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

VOLUMES EXPORTÉS VERS	VOLUMES EXPORTÉS DURANT L'EXERCICE 2019 EN M3	VOLUMES EXPORTÉS DURANT L'EXERCICE 2020 EN M3	VARIATION EN %
-	-	-	-
Total des volumes exportés	-	-	-

VOLUMES EXPORTÉS VERS	VOLUMES EXPORTÉS DURANT L'EXERCICE 2019 EN M3	VOLUMES EXPORTÉS DURANT L'EXERCICE 2020 EN M3	VARIATION EN %
Commune de Wisques	0	10462	-
Total des volumes importés	0	10462	-

En 2020, le syndicat n'a pas exporté d'effluents vers d'autres systèmes d'assainissement.

La commune de Wisques ayant quitté le syndicat au 31 décembre 2019, ont été considérés comme importés les effluents provenant de cette commune, dépendant entièrement du système d'assainissement de Leulinghem.

1.6. ● AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2020.

Quelques projets d'installation d'industries pouvant rejeter des effluents de type industriel sont annoncés pour les années à venir.

1.7. ● LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de : 0 km de réseau unitaire hors branchements, 27 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 27 km (25,12 km au 31/12/2020).

1.8. ● OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

1.8.1. STEU Leulinghem

Le système d'assainissement dit de Leulinghem reprend les effluents issus des communes de Leulinghem (y compris la ZA Porte du Littoral), Quelmes, Zudausques et Wisques.

La station d'épuration, situé sur la commune de Leulinghem, est de type filtres plantés de roseaux, de 3750 eq/hab, et a été construite en 2011 ; elle comprend notamment :

- Un pré-traitement (vis de compactage),
- 1^{er} étage de filtration, quatre lits à macrophytes (total 4600m²),
- 2^{ème} étage de filtration, 3 lits (total 3000m²),
- Trois postes de relevage,
- Un canal de rejet au milieu naturel (fossé).

La fiche suivante reprend les principales caractéristiques de l'ouvrage :

AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :		
Nom :	Leulinghem			
Taille en EH (= CBPO) :	81.4 kg DBO5/j			
SYSTÈME DE COLLECTE		CODE SANDRE :		
Nom :				
Type(s) de réseau :	o Unitaire o Séparatif ... % Unitaire ... % Séparatif			
Industries raccordées :	o Oui o Non			
Exploitant :				
Personne à contacter :	Nom / Tel / Mail			
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES		CODE SANDRE :		014029500000
Nom :	Leulinghem			
Lieu d'implantation :	LEULINGHEM / 62504 / 62504 leulinghem			
Date de mise en eau :				
Maître d'ouvrage :	SED			
Capacité nominale : (1)	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants
Temps sec	225	428		3 367
Temps pluie	225			
Débit de référence (m ³ /j) : (1)	208			
Charge entrante : (1) 2020	En kg/j DBO5 :	53	En EH :	891
File EAU :	Type de traitement :	Secondaire		
	Filières de traitement :	Rhizofiltration		
File BOUE :	Type de traitement :	Curage des lits		
	Filières de traitement :	Aucun		
Exploitant :	Suez Eau France			
MILIEU RÉCEPTEUR		CODE SANDRE :		
Nom :				
Masse d'eau :				
Type :	x Rejet superficiel	Canal, cours d'eau, marais, mer par émissaire, mer sans émissaire, plan d'eau, réseau pluvial ...		
	o Rejet souterrain	Sol (Infiltration sans valorisation agricole), réutilisation agricole, sous-sol (injection dans un puits ou une cavité naturelle), mer (hautes profondeurs) ...		
Débit d'étiage :				

◆ Charges reçues

PARAMÈTRE	DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A)	CHARGE TRAITÉE (INDICE B)	TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A
Volume traité m ³ /j	428	176	41%
MES kg/j	263	63	24%
DCO kg/j	450	192	43%
DBO5 kg/j	225	53	24%
NTK kg/j	45	16	36%
Phosphore total kg/j	11,3	2	18%

◆ Évolution des charges traitées

	MES	DCO	DBO5	NTK	PHOSPHORE
Charges en entrée de station (kg/an) 2019	28815	63325	21927	2327	268
Charges en entrée de station (kg/an) 2020	23082	70222	19573	7405	879
Evolution des charges entrantes	-20%	11%	-11%	218%	228%
Charges en sortie de station (kg/an) 2019	144,5	1815,5	222,4	30,2	161
Charges en sortie de station (kg/an) 2020	160,5	1962	228,5	116,6	868,1
Evolution des charges sortantes	11%	8%	3%	286%	439%

Sont liés à cette station d'épuration différents ouvrages de relèvement des eaux usées, au nombre de 13 (plus 3 sur la commune de Wisques).



Le système possède au total environ 13 km de réseaux gravitaires.

1.8.2. STEU d'Acquin-Westbécourt

Le système d'assainissement de Quercamps reprend les effluents produits par la commune du même nom, ainsi que ceux issus du quartier dit « de la Wattine » situé sur la commune voisine d'Acquin-Westbécourt.

La station d'épuration biologique, à boue activée de 800 eq/hab sur la commune de Quercamps, a été construite en 2013, et comprend notamment :

- Des pré-traitements, comprenant un dégrilleur fin (tamis rotatif, vis de compactage),
- Un bassin d'aération fines bulles,
- Un clarificateur,
- Un stockeur de boues liquides,
- Un canal de rejet au milieu naturel (2 bassins d'infiltration).

La fiche suivante reprend les principales caractéristiques de l'ouvrage :

AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :		
Nom :	Acquin Westbécourt			
Taille en EH (= CBPO) :	123 kg DBO5/j			
SYSTÈME DE COLLECTE		CODE SANDRE :		
Nom :				
Type(s) de réseau :	o Unitaire o Séparatif ... % Unitaire ... % Séparatif			
Industries raccordées :	o Oui o Non			
Exploitant :				
Personne à contacter :	Nom / Tel / Mail			
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES		CODE SANDRE :		01402440000
Nom :	Acquin Westbécourt			
Lieu d'implantation :	ACQUIN-WESTBÉCOURT / 62008 / rue principale Acquin-Westbécourt			
Date de mise en eau :				
Maître d'ouvrage :	SM DES EAUX DE LA RÉGION DE BOISDINGHEM			
Capacité nominale : (1)	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants
Temps sec	57	120		950
Temps pluie	57			
Débit de référence (m ³ /j) : (1)	120			
Charge entrante : (1) 2020	En kg/j DBO5 :	12	En EH :	206
File EAU :	Type de traitement :	Secondaire		
	Filières de traitement :	Aération prolongée ou faible charge		
File BOUE :	Type de traitement :	Epaississement		
	Filières de traitement :	0		
Exploitant :	Suez Eau France			
MILIEU RÉCEPTEUR		CODE SANDRE :		
Nom :				
Masse d'eau :				
Type :	x Rejet superficiel	Canal, cours d'eau, marais, mer par émissaire, mer sans émissaire, plan d'eau, réseau pluvial ...		
	o Rejet souterrain	Sol (Infiltration sans valorisation agricole), réutilisation agricole, sous-sol (injection dans un puits ou une cavité naturelle), mer (hautes profondeurs) ...		
Débit d'étiage :				

◆ Charges reçues

PARAMÈTRE	DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A)	CHARGE TRAITÉE (INDICE B)	TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A
Volume traité m ³ /j	120	162,6	136%
MES kg/j	74,2	34	46%
DCO kg/j	127,2	51	40%
DBO5 kg/j	57,2	12	21%
NTK kg/j	12,7	2	16%
Phosphore total kg/j	3,2	0	0%

◆ Évolution des charges traitées

	MES	DCO	DBO5	NTK	PHOSPHORE
Charges en entrée de station (kg/an) 2019	1337	4766	1486	601	169
Charges en entrée de station (kg/an) 2020	12454	18496	4515	681	135
Evolution des charges entrantes	831%	288%	204%	13%	-20%
Charges en sortie de station (kg/an) 2019	118	553	55	62	69
Charges en sortie de station (kg/an) 2020	47	264	30	24	53
Evolution des charges sortantes	-60%	-52%	-45%	-61%	-23%

Sont liés à cette station d'épuration différents ouvrages de relèvement des eaux usées, au nombre de 5. Le système possède au total environ 5 km de réseaux gravitaires.



1.8.3. STEU de Quercamps

Le système d'assainissement de Quercamps reprend les effluents produits par la commune du même nom, ainsi que ceux issus du quartier dit « de la Wattine » situé sur la commune voisine d'Acquin-Westbécourt.

La station d'épuration biologique, à boue activée de 800 eq/hab sur la commune de Quercamps, a été construite en 2013, et comprend notamment :

- Des pré-traitements, comprenant un dégrilleur fin (tamis rotatif, vis de compactage),
- Un bassin d'aération fines bulles,
- Un clarificateur,
- Un stockeur de boues liquides,
- Un canal de rejet au milieu naturel (2 bassins d'infiltration).

La fiche suivante reprend les principales caractéristiques de l'ouvrage :

AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :		
Nom :	Quercamps			
Taille en EH (= CBPO) :	9.2 kg DBO5/j			
SYSTÈME DE COLLECTE		CODE SANDRE :		
Nom :				
Type(s) de réseau :	o Unitaire o Séparatif ... % Unitaire ... % Séparatif			
Industries raccordées :	o Oui o Non			
Exploitant :				
Personne à contacter :	Nom / Tel / Mail			
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES		CODE SANDRE :		014029700000
Nom :	Quercamps			
Lieu d'implantation :	QUERCAMPS / 62675 / rue capelle bois			
Date de mise en eau :				
Maître d'ouvrage :	SM DES EAUX DE LA RÉGION DE BOISDINGHEM			
Capacité nominale : (1)	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure	Equivalent habitants
Temps sec	43	120		717
Temps pluie	43			
Débit de référence (m³/j) : (1)	88			
Charge entrante : (1) 2020	En kg/j DBO5 :	1	En EH :	18
File EAU :	Type de traitement :	Secondaire		
	Filières de traitement :	Aération prolongée ou faible charge		
File BOUE :	Type de traitement :	Épaulement		
	Filières de traitement :	0		
Exploitant :	Suez Eau France			
MILIEU RÉCEPTEUR		CODE SANDRE :		
Nom :				
Masse d'eau :				
Type :	x Rejet superficiel	Canal, cours d'eau, marais, mer par émissaire, mer sans émissaire, plan d'eau, réseau pluvial ...		
	o Rejet souterrain	Sol (Infiltration sans valorisation agricole), réutilisation agricole, sous-sol (injection dans un puits ou une cavité naturelle), mer (hautes profondeurs) ...		
Débit d'étiage :				

◆ Charges reçues

PARAMÈTRE	DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A)	CHARGE TRAITÉE (INDICE B)	TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A
Volume traité m ³ /j	88	22,8	5%
MES kg/j	56	17,4	5%
DCO kg/j	96	19,8	3%
DBO5 kg/j	43,2	6,6	2%
NTK kg/j	9,6	2,6	0%
Phosphore total kg/j	2	0,3	0%

◆ Évolution des charges traitées

	MES	DCO	DBO5	NTK	PHOSPHORE
Charges en entrée de station (kg/an) 2019	2134	1841	1049	181	40
Charges en entrée de station (kg/an) 2020	1060	1204	402	157	17
Evolution des charges entrantes	-50%	-35%	-62%	-13%	-58%
Charges en sortie de station (kg/an) 2019	70,1	40	15,2	5,3	7,1
Charges en sortie de station (kg/an) 2020	19	50	4	14	11
Evolution des charges sortantes	-73%	25%	-74%	164%	55%

Est lié à cette station d'épuration un seul ouvrage de relèvement des eaux usées.



Le système possède au total environ 5 km de réseaux gravitaires.



1.8.4. ● STEU de Boisdingham

Le système d'assainissement de Boisdingham reprend exclusivement les effluents produits par la commune du même nom

La station d'épuration, filtres plantés de roseaux, de 320 eq/hab, est située sur la commune du même nom, a été construite en 2019, et comprend notamment :

- Un pré-traitement (dégrilleur),
- Deux étages de lits à macrophytes (376 et 256 m²),
- Deux postes d'injection à 2 étages (2 pompes chacun),
- Un canal de rejet au milieu naturel (bassin d'infiltration).

Est lié à cet ouvrage un seul ouvrage de relèvement des eaux usées.



Le système possède, au total, environ 3 km de réseaux gravitaires.

1.9. ● QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0)

Ci-dessous, sont présentés les quantités de boues extraites des différents ouvrages d'épuration, ainsi que leur destination et leur taux de conformité.

La pandémie de Covid19 a obligé les producteurs de boues et ne plus les envoyer en épandage sur terres agricoles, si celles-ci n'étaient pas hygiénisées, mais à choisir la filière du compostage. Seule la STEU d'Acquin-Westbécourt a fait l'objet d'une extraction de boues.

STATION D'ÉPURATION	QUANTITÉ (T MS)	DESTINATION	QUANTITÉ DE BOUES ÉVACUÉE EN FILIÈRE CONFORME (T MS)	TAUX DE BOUES (%)
STEP ACQUIN	7,8	Compostage (Covid19)	7,8	100%
STEP QUERCAMPS	0		0	
STEP LEULINGHEM	0		0	
STEP BOISDINGHEM	0		0	

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	AU 01/01/2019	AU 01/01/2020
Participation forfaitaire pour l'assainissement collectif (PFAC) ⁽¹⁾	2120	2120
Participation pour la réalisation du branchement neuf (PRBN)	2120	2120

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

TARIFS	AU 01/01/2020
Part collectivité	
Abonnement (part fixe)	140
Redevance (part proportionnelle) : prix HT au m ³	2,68
Taxes et redevances	
Taux de TVA	10%
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) € Ht au m ³	0,21
VNF rejet € HT au m ³	0,09

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°16 du 17 décembre 2019 effective à compter du 1^{er} janvier 2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération n°18 du 17 décembre 2019 effective à compter du 1^{er} janvier 2020 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération n°18 du 17 décembre 2019 effective à compter du 1^{er} janvier 2020 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

FACTURE TYPE	AU 01/01/2019	01/01/2020
PART DE LA COLLECTIVITÉ		
Part fixe annuelle	83,52	140
Part proportionnelle	2,68	2,68
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	405,12	461,6
PART DU DÉLÉGATAIRE (EN CAS DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC)		
Part fixe annuelle	-	-
Part proportionnelle	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-
TAXES ET REDEVANCES		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	-	25,2
VNF Rejet :	-	10,8
Autre :	-	-
TVA :	-	49,22
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³ :	-	85,22
TOTAL :	-	546,82
Prix TTC au m ³ :	-	4,56

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

COMMUNES	PRIX AU 01/01/2019 EN € HT/M3	PRIX AU 01/01/2020 EN € HT/ M ³
LEULINGHEM, QUELMES, ZUDAUSQUES	2,68	2,68
BOISDINGHEM, QUERCAMPS, ACQUIN-WESTBÉCOURT	3	3

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3. RECETTES

Recettes de la collectivité :

TYPE DE RECETTE	EXERCICE 2020 EN € HT
Redevance eaux usées usage domestique	511086,96
Redevance eaux usées usage non domestique	0
Recette pour boues et effluents importés	0
Régularisations (+/-)	0
Total recettes de facturation	511086,96
Recettes de raccordement	0
Prime de l'Agence de l'Eau	22000
Contribution au titre des eaux pluviales	0
Recettes liées aux travaux	0
Contribution exceptionnelle du budget général	55000
Autres recettes (préciser)	32000
TOTAL AUTRES RECETTES	109000
TOTAL DES RECETTES	620086,96

Recettes globales : Total des recettes au 31/12/2020 : 620086.96 €

3 Indicateurs de performance

3.1. TAUX DE DESERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

TAUX DE DESERTE ET DE RACCORDEMENT

COMMUNE	ACQUIN WESTBECOURT	BOISDINGHEM	QUERCAMPS	LEULINGHEM	QUELMES	ZUDAUSQUES	TOTAL
Population totale	838	257	271	259	584	987	1830
Logements en Zone ANC	7	0	18	0	1	0	26
Population en Zone ANC	18	0	43	0	3	0	64
Logements en Zone AC (indice A)	325	102	90	108	238	342	1205
Population en Zone AC	820	257	228	259	581	987	3132
Logements desservis et raccordés (indice B)	184	35	63	102	186	198	768
Population desservie et raccordée	460	88	158	244	459	560	1969
Logements desservis et non raccordés (indice C)	79	61	20	6	52	111	329
TAUX DE RACCORDEMENT : B / (B + C)	70%	36%	76%	94%	78%	64%	70%
TAUX DE DESERTE : (B + C) / A	81%	94%	92%	100%	100%	90%	91%

Pour l'exercice 2020, sur l'ensemble des 4 systèmes d'assainissement, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 91% des 1205 abonnés potentiels.

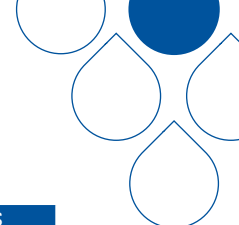
3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



	NOMBRE DE POINTS	VALEUR	POINTS POTENTIELS
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100 %	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	100 %	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	90

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. ● CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)

réseau collectant une charge > 2000 EH

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s’obtient auprès des services de la Police de l’Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l’importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	CHARGE BRUTE DE POLLUTION TRANSITANT PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE EN KG DBO5/J POUR L'EXERCICE 2020	CONFORMITÉ EXERCICE 2019 0 OU 100	CONFORMITÉ EXERCICE 2020 0 OU 100
STEU de Leulinghem	57	100	100

Pour l’exercice 2020, l’indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2019).

3.4. ● CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (P204.3)

uniquement pour les STEU d’une capacité > 2000 EH

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d’une capacité > 2000 EH – s’obtient auprès des services de la Police de l’Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	CHARGE BRUTE DE POLLUTION TRANSITANT PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE EN KG DBO5/J POUR L'EXERCICE 2020	CONFORMITÉ EXERCICE 2019 0 OU 100	CONFORMITÉ EXERCICE 2020 0 OU 100
STEU de Leulinghem	57	100	100

Pour l’exercice 2020, l’indice global de conformité des équipements des STEU est 100%.

3.5. ● CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D’ÉPURATION (P205.3)

uniquement pour les STEU d’une capacité > 2000 EH

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d’une capacité > 2000 EH – s’obtient auprès de la Police de l’Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	CHARGE BRUTE DE POLLUTION TRANSITANT PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE EN KG DBO5/J POUR L'EXERCICE 2020	CONFORMITÉ EXERCICE 2019 0 OU 100	CONFORMITÉ EXERCICE 2020 0 OU 100
STEU de Leulinghem	57	100	100

Pour l’exercice 2020, l’indice global de conformité de la performance des ouvrages d’épuration est 100 (100 en 2019).

3.6. ● TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STATION D'ÉPURATION	QUANTITÉ (T MS)	DESTINATION	QUANTITÉ DE BOUES ÉVACUÉE EN FILIÈRE CONFORME (T MS)	TAUX DE BOUES (%)
STEP ACQUIN	7,8	Compostage (Covid19)	7,8	100 %
STEP QUERCAMPS	0		0	
STEP LEULINGHEM	0		0	
STEP BOISDINGHEM	0		0	

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES SEULES COLLECTIVITÉS DISPOSANT D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

3.7. ● TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'année 2020, aucune demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1 000 hab.} = \frac{\text{Nbre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1 000 habitants.

3.8. ● POINTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2020 : 0.

$$\text{Nombre d'epoints noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{Linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau.

3.10. ● CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION (P254.3)

uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établi avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{Conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

PARAMÈTRE	NOMBRE D'ANALYSES IMPOSÉES	NOMBRE D'ANALYSES RÉALISÉES (A)	NOMBRE MAXIMUM D'ANALYSES NON CONFORMES AUTORISÉES	NOMBRE D'ANALYSES NON CONFORMES (B)	CONFORMITÉ DES PERFORMANCES ((A - B) / A)
OUVRAGE STEP LEULINGHEM					
MES	1	2	2	0	100%
DCO	1	2	2	0	100%
DBO5	1	2	2	0	100%
NGL	1	2	1	0	100%

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 % en 2013.





3.11. ◆ INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'OBTENTION DES 80 PREMIERS POINTS SE FAIT PAR ÉTAPE, LA DEUXIÈME NE POUVANT ÊTRE ACQUISE SI LA PREMIÈRE NE L'EST		
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20
10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10
20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30
LES 40 POINTS CI-DESSOUS PEUVENT ÊTRE OBTENUS SI LE SERVICE A DÉJÀ COLLECTÉ LES 80 POINTS CI-DESSUS		
10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10
10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	0
POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS		
10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0
POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES		
10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 90.

3.13. TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2014 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{Chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	EXERCICE \$N-1.YEAR	EXERCICE 2014
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2013 tel que connu au 31/12/2014		
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2013		
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2013	0,67	0,77

3.14. TAUX DE RÉCLAMATIONS (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 5

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité :

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 100$$

Pour l'exercice 2014, le taux de réclamations est de 1,49 pour 1000 abonnés (3,03 en 2013).



4 ● Financement des investissements

4.1. ● MONTANTS FINANCIERS

	EXERCICE 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 175 783
Montants des subventions en €	36 5242
Montants des contributions du budget général en €	0

4.2. ● ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	EXERCICE 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	6 605 903 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital en intérêts 272 779 €

4.4. ● PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX

PROJETS À L'ÉTUDE	MONTANTS PRÉVISIONNELS EN € HT
Extension du réseau rue Principale Boisdingham	35 900

4.5. ● PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

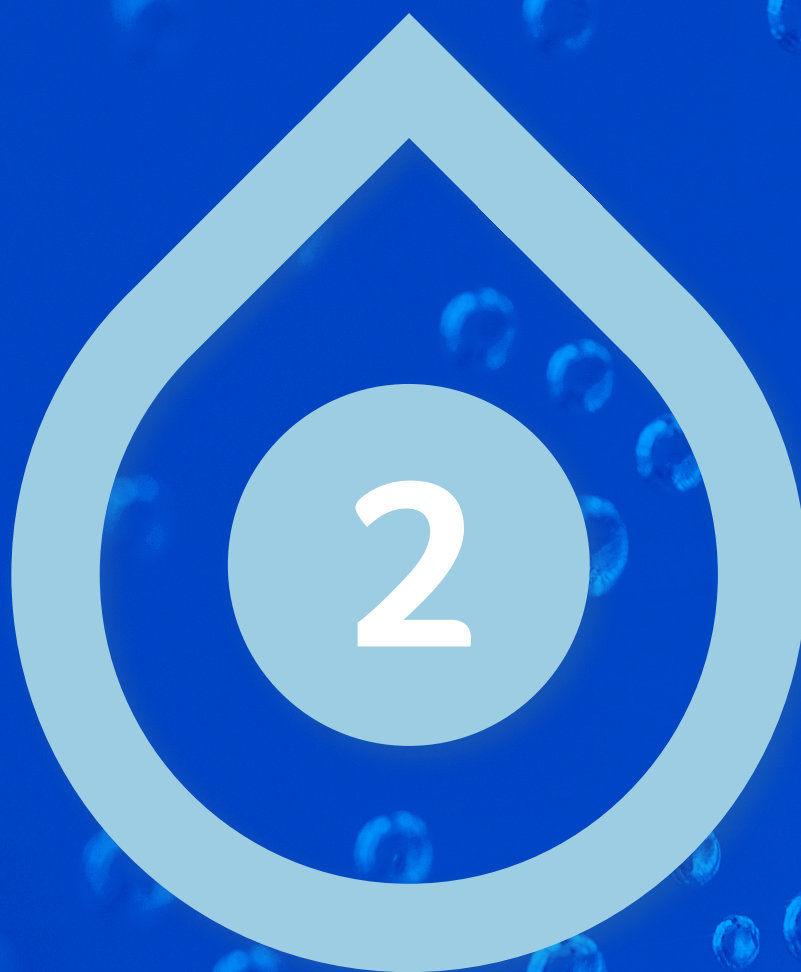
En 2020, conformément au programme pluriannuel voté précédemment, le SED a entrepris et terminé plusieurs travaux d'extension du réseau de collecte, sur les communes de Boisdinghem, d'Acquin-Westbécourt et de Zudausques.

Sur cette première commune, pas moins de 1120 ml de réseau gravitaire, et 530 de réseau de refoulement, ont été ainsi installés, ce qui a permis d'assainir près d'un tiers supplémentaire d'habitations au total.

TYPE DE TRAVAUX	DATE DE MISE EN SERVICE	SECTEUR	NOMBRE DE BRANCHEMENTS CRÉÉS	LOCALISATION DES TRAVAUX	LONGUEUR DE RÉSEAU CRÉÉ (ML)
Travaux neufs	01/09/2020	Tranche 5 et 6	18	Rues du Hurteau, de la Motte, de la Creuse La Wattine Acquin Westbecourt	600
	01/11/2020	Tranche 6	20	Rue de l'Eglise Boisdinghem	530
	01/11/2020	Ouvrage de transport d'eaux usées (OTEU)		Rue de l'Eglise Boisdinghem	520
	01/11/2020	Tranche 7	21	Rue de Zutove Boisdinghem	540
	-	25 partie est	11	Rue du Blanc Pays / Rue du Courgain Zudausques	158
	-	Ouvrage de transport d'eaux usées (OTEU)		Rue du Blanc Pays Zudausques	263
TOTAL			70		2611

5 • Tableau récapitulatif des indicateurs

VALEUR 2020		
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2180
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	7,8
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (€TTC/m ³)	4,56
INDICATEURS DE PERFORMANCE		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	91%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (points)	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€ HT/ m ³)	
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (nb/1000 hab)	0%
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (nb/100 km)	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	
P258.1	Taux de réclamations (nb/1000hab)	



**Rapport annuel sur le Prix
et la Qualité du Service public
de l'assainissement non collectif**

1 • Caractérisation technique du service

1.1. • PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : XXX
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liée au service
 - ✓ Contrôle des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
- 6 communes appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL), comme suit :
 - ACQUIN-WESTBECOURT
 - BOISDINGHEM
 - LEULINGHEM
 - QUELMES
 - QUERCAMPS
 - ZUDAUSQUES

Existence d'une CCSP ✓ OUI NON

1.2. • MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en ✓ régie

- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 860 habitants estimés, pour un nombre total d'habitants résidents estimé sur le territoire du service de 3672.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 23.6 % au 31/12/2020.

1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A - ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES POUR L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE		2020
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	0
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	0
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	0
B - ÉLÉMENTS FACULTATIFS POUR L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 20.

2

Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés.
- La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 sont les suivants :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	TARIF 2020 (€ TTC)
Diagnostic des installations existantes	137
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	103
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	154
Contrôle périodique selon une périodicité maximale de 10 ans	115
Contrôle avant cession immobilière (regroupé avec diagnostic existant)	168
Toute visite supplémentaire rendue obligatoire	59

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°16 du 17 décembre 2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant redevances pour les abonnés au service public d'assainissement non-collectif.

2.2. RECETTES

	2020
Facturation du service obligatoire	501
Autres prestations auprès des abonnés	0
Contribution exceptionnelle du budget (report d'exploitation N-1)	21964,56
Recettes générales	22465,56



3

Indicateurs de performance

3.1. TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{Montant d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	2020
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	3
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	NC
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	3
Taux de conformité en %	-







Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Immeuble les trois ponts
257 rue de l'école maternelle
59140 dunkerque
tel : 03 28 66 86 02
fax : 03 28 63 65 42
www.leaududunkerquois.fr